



Le 13 Juillet 2026

PREFECTURE DES YVELINES

Monsieur le Préfet des Yvelines

78000 VERSAILLES

N. Réf : ISB/AVF-AVL3C-FNE78

Objet : Carrière de Guitrancourt

Monsieur le Préfet,

Nous vous souhaitons la bienvenue dans les Yvelines.

Nous nous permettons de nous adresser à vous comme nous l'avions fait avec votre prédécesseur à propos des deux projets (Heidelberg et EMTA) soumis à enquête publique pendant l'hiver 2025 et relatifs à la carrière de Guitrancourt.

Ils ont en commun de surajouter des stockages de déchets dont certains seront d'un niveau de dangerosité plus élevé que les précédents sur ce site.

Concernant le projet conduit par Heidelberg Materials France Ciments, qui consiste en un rebouchage de la carrière de calcaire à ciel ouvert épuisée depuis 2018 et dans l'installation d'une ISDI de stockage de déblais sur une durée de 8 ans, l'arrêté préfectoral a été publié le 22 Juin 2026. Il faut noter que l'avancement du remblai est aujourd'hui encore minimal.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le second dossier qui concerne EMTA, lequel n'a pas encore fait l'objet d'un arrêté préfectoral.

Ce projet porte sur la création d'une usine de stabilisation de déchets dangereux issus d'activités industrielles et sur un accroissement du tonnage des déchets dangereux déjà entreposés sur son site. Il conduit au classement réglementaire du site en « SEVESO seuil haut » dit Seveso 2.

Comment croire qu'une usine « provisoire » dont les travaux de la plateforme de soutien de la structure ont commencé avant même l'obtention du permis de construire, qui sera suivie d'une usine « définitive » de stockage de déchets Seveso 2, dont la construction commencera après 2030, ne fonctionnera que quelques années, la fermeture du site étant prévue pour 2040 ?

La population de Guitrancourt et des environs (Gargenville, Issou etc) est lasse d'être confrontée depuis des décennies à l'empilement de projets dont les échéances ne sont pas respectées mais reportées à un lointain horizon...

Confrontée aussi à des norias de poids lourds et surtout, de plus en plus, à des risques pour la santé humaine causés par la proximité de déblais dangereux et à des risques pour les nappes phréatiques présentes dans le secteur.

Lors de la réunion publique avec le commissaire enquêteur, le 9 février 2026 à Guitrancourt, la colère des 150 personnes présentes, quasiment toutes guitrancourtoises, était palpable.

En effet, le stockage de déchets Seveso 2 près des habitations, et le stockage de terres plus ou moins inertes du Grand Paris dans l'ISDI (sans doute bien au-delà des huit ans réclamés par Heidelberg) risque de transformer le secteur en réceptacle de tous les déchets de la région parisienne, ce qui serait inacceptable.

N'y avait-il pas d'autres installations déjà en fonction, susceptibles d'accueillir ces rebuts ?

Fallait-il défigurer un peu plus le Parc Naturel Régional du Vexin Français en y installant une usine classée Seveso seuil haut ?

Le PNR du Vexin Français a réagi le 22 juin 2026 en marquant sa ferme opposition au projet d'EMTA.

De son côté, la nouvelle municipalité de Guitrancourt a refusé la demande de permis de construire déposée par EMTA, ce qui n'a pas empêché ce dernier d'entreprendre les premiers travaux.

Last but not least, la Pierre Drette, mégalithe dressé dans la vallée aux Cailloux et présent sur les armoiries de Guitrancourt, classé monument historique en 1957 et rare témoin des premières présences de l'Homme dans la région, doit absolument continuer à être librement accessible.

Plus largement, il est temps de reconsidérer la politique de gestion des déblais et déchets de toutes sortes en Île de France.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre plus haute considération.

Pour l'association

« Amis du Vexin Français »

Marcel Roncin, Président

Pour l'association

« AVL3C »

Dominique Pelegrin, Présidente

Pour l'association

« FNE78 »

Jean Pierre Grenier